

ère particulièrement complexe, puisque le gouvernement de l'Allemagne orientale n'a pas été reconnu par les Cinq. D'autre part, le fait que la Belgique et les Pays-Bas notamment entretiennent avec ce gouvernement des relations commerciales a donné lieu à un échange de vues.

En plus de la question allemande, différents problèmes internationaux ont été évoqués. Les représentants de la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg ont exprimé leurs points de vue sur ces problèmes, afin que MM. Bevin et Schuman puissent en tenir compte, lors de la conférence qu'ils auront, mercredi et jeudi prochains, avec M. Acheson.

Il l'a assez cherchée...

Une amende salée

Par cinq voix contre trois et une abstention, la Cour suprême des Etats-Unis a confirmé lundi la condamnation à 1,420,000 dollars d'amende pour « outrage à la magistrature » imposée à M. John Lewis et au Syndicat des mineurs, lors de la grève des mineurs de 1948. On rappelle que M. Lewis, dont l'amende s'élevait à 20,000 dollars et le Syndicat des mineurs, avaient porté le cas devant la Cour suprême et demandé la révision de ce jugement et l'annulation des amendes imposées.

Un « accident » curieux...

UN CARGO ALLEMAND COULE PAR UNE TORPILLE RUSSE

Le cargo allemand « Hansa », de 2800 tonnes, ayant 15 hommes d'équipage et deux officiers soviétiques à bord, a été torpillé, dans la nuit du 30 au 31 octobre, en mer Baltique, par des unités russes participant à des manœuvres navales, annonce « Der Abend », de zone américaine.

Selon le journal, quatre matelots allemands seulement auraient pu être sauvés; l'un d'eux serait arrivé à Berlin.

« Der Abend » ajoute que le « Hansa », qui transportait du sucre de Rostock à Reval, s'é-

gara au milieu d'un groupe de destroyers et de croiseurs soviétiques. L'accident se serait produit vers 23 heures, peu après que les deux officiers russes fussent montés à bord du cargo pour le sortir des eaux dangereuses.

Nouvelles suisses

Vers l'amélioration des relations ferroviaires Bâle-Suisse romande

UNE INTERPELLATION DE

M. le conseiller national Paul de Courten

PROVOQUE UNE REPONSE DU CONSEIL FEDERAL

La question de M. Paul de Courten

Le Département fédéral des Postes et des Chemins de fer peut-il déclarer que la Direction des Chemins de fer fédéraux est décidée à accepter la revendication des offices de tourisme, à savoir l'amélioration des relations ferroviaires Bâle-Suisse romande, spécialement par l'acheminement de voitures directes, à l'arrivée des trains internationaux, à Bâle, de façon que les voyageurs n'aient plus à changer de voitures ?

Réponse du Conseil fédéral

Dans le trafic international des voyageurs par chemin de fer, les voitures directes en provenance de l'ouest pour la Suisse romande sont généralement acheminées par Vallorbe. Les voitures transitant par Bâle sont principalement dirigées vers l'Engadine, la Suisse centrale et le Tessin. Celles pour l'Oberland bernois empruntent surtout la ligne de Delle.

La plupart des trains directs entre Bâle et la Suisse romande sont formés de matériel léger et atteignent même la limite de leur capacité sur une partie du parcours. Des voitures du service international, lesquelles doivent être en matériel lourd, ne pourraient ainsi y être incorporées sans influencer très défavorablement la vitesse de ces trains. Les voyageurs insistent plutôt sur une accélération des trains, une prolongation de la durée des trajets ne serait donc pas souhaitable.

Dans le trafic interne suisse, des voitures directes sont aussi prévues entre Bâle et la Suisse romande, y compris le Valais, dans la mesure des possibilités et en tant que l'accélération obtenue dans les communications n'en souffre pas.

La plus grande attention continuera d'être vouée à la commodité dans le transport des voyageurs.

Lorsque la fréquentation le justifie, la circulation de voitures directes sera examinée avec soin, le cas échéant, en commun avec les organes des chemins de fer étrangers.

Au Tribunal cantonal vaudois

Le recours de Stauffer admis très partiellement

La Cour de cassation du Tribunal cantonal vaudois a siégé, hier matin, présidée par M. Chausson. Le président était assisté de MM. Rosset, vice-président, et Raymond, juges.

Nous ne rappellerons pas les faits. Il s'agit du drame du Creux-du-Van, Marcel Stauffer était accusé d'avoir poussé son amie dans l'abîme, d'avoir soustrait sa sacochette qui contenait 700,000 francs français. Le Tribunal de Grandson, après de longs débats, une reconstitution sur les lieux, avait condamné ce personnage au passé très peu reluisant à six ans de réclusion commués en internement administratif.

Le défenseur de Stauffer demande une diminution de la peine. Le Tribunal de Belfort avait condamné Stauffer à deux ans de prison pour tentative d'escroquerie. Le Code pénal suisse prévoit confusion de peine. Le défenseur demande aussi que l'on annule la décision du Tribunal de Grandson : la conversion en internement d'une durée indéterminée de la condamnation à six ans. Enfin, l'ordre du jugement a été établi contrairement à l'article 358.

M. Paschoud devait fonctionner comme rapporteur et détailler les éléments cités plus haut. Dans sa décision, la Cour de cassation ne retient pas le défaut de procédure dans l'ordonnance du jugement, admet la quotité de la peine infligée par le Tribunal de Grandson, ainsi que l'internement administratif pour une durée indéterminée. En effet, Stauffer est un délinquant d'habitude qu'il convient de tenir à l'écart de la société. La Cour admet une partie minime du recours en incluant la peine de deux ans infligée à Belfort dans les six ans prononcés à Grandson.

A Zurich

UN INDIVIDU ABATTU PAR UN AGENT

Lundi, à l'aube, un automobiliste avisa la police que sa voiture avait été volée. Les agents arrivés sur les lieux virent un individu qui, à leur approche, pris la fuite. Un po-

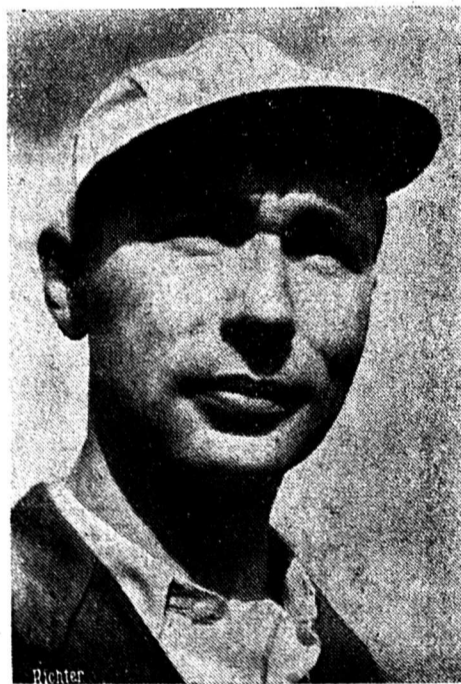
Championnats mondiaux de tir

De quatre points, la Finlande a battu la Suisse pour les championnats mondiaux à l'arme libre. Nos représentants se sont bien comportés, mais ils ont perdu la première place au tir debout, naguère leur point fort. En effet, debout, les Finlandais totalisent 1760 points, contre 1740, à la Suisse, donc un écart de 20 pts que, malgré leurs efforts, nos tireurs ne pouvaient pas combler entièrement. A genou, nos représentants viennent brillamment au 1er rang, avec 1852 pts, contre 1846 pts aux Finlandais, tandis que couché ils réalisent également le meilleur résultat avec 1915 pts, contre 1913 à la Suède, et 1905 aux Finlandais.

Au classement individuel, le Finlandais Elo est premier et par conséquent champion du monde avec 1119 pts. Les Suisses se classent : 5. Burchler 1108; 7. Horber 1103; 8. Grünig 1102; 10. Jackober 1101.

Kramer qui prenait part pour la première fois à un tir international s'est fort bien comporté avec le total de 1093 pts. Dommage pourtant qu'il n'ait réalisé debout que 344 pts, alors qu'à l'entraînement il était rarement descendu en dessous de 350. Ces 6 points auraient bien fait l'affaire au classement internationaux.

Espérons qu'à l'arme de guerre, nos tireurs pourront prendre une brillante revanche sur les Finlandais, admirables tireurs, et là encore nos plus redoutables adversaires.



Otto HORBER

qui se trouve parmi ceux qui défendent nos couleurs à Buenos-Aires, devient champion du monde position couchée à l'arme libre



Un fidèle groupe de Suisses à Buenos-Aires

Un champion du monde et deux médailles se rendent aux stands: de gauche à droite: Flückiger (médaille or), Ambühl, Md. Rhyner, B. Rhyner (champion du monde) et le second de droite Muster (Médaille d'argent)

licier le poursuit et l'invite à s'arrêter. Comme il ne donnait pas suite à cette injonction, l'agent tira un coup en l'air pour l'effrayer. Comme il continuait à fuir, le policier tira un coup de feu sur l'individu à une trentaine de mètres. Le projectile atteignit le fuyard à l'épaule. Il a été grièvement blessé et conduit à l'hôpital cantonal. Il s'agit d'un homme de 25 ans, habitant les environs. Une enquête est en cours.

Société suisse d'assurances générales sur la vie humaine, Zurich

Les 28 et 29 septembre 1949, le Conseil de surveillance a tenu ses séances d'automne, sous la présidence de M. E. Wetter, ancien conseiller fédéral. Il a pris connaissance d'un rapport sur les opérations de la Société. Entre autres, il a fixé les taux d'après lesquels les bénéfices seront attribués aux assurés en 1950 et 1951. Bien que les intérêts continuent à baisser, les taux de participation applicables aux assurances du portefeuille suisse conclues avant le 1er janvier 1948 ont été maintenus au même niveau qu'en 1949, grâce aux économies réalisées par des mesures de rationalisation.

Pour les assurances de capitaux conclues en Suisse en 1948, qui participeront aux bénéfices en 1951, le Conseil de surveillance a fixé le taux de participation à 10 pour mille du capital assuré, plus 5 francs par police. Cette part de bénéfices sera capitalisée au profit du preneur d'assurance et pourra aussi être affectée à la réduction de la prime, lorsque le capital assuré est de 5,000 francs ou davantage. Selon la combinaison d'assurance, l'âge de l'assuré et la durée d'assurance, la réduction sera en général de 20 à 35 pour cent de la prime.

En outre, le Conseil de surveillance a nommé directeur M. Hans Wyss, docteur en sciences, actuel en chef, et vice-directeur, M. Josef Meyer.

RECLAMATIONS. — Les abonnés qui reçoivent le journal sans adresse sont priés de présenter leur réclamation en premier lieu au facteur ou au bureau de poste s'il arrive que le « Nouvelliste » ou le « Bulletin officiel » leur fasse défaut.

A la cordée...

Au moment où les cimes de nos monts revêtent leur manteau immaculé, finissent les périlleuses ascensions, qui ont procuré tant de légitimes satisfactions, fruit de l'effort.

Avec la rentrée des classes, c'est une autre escalade vers des hauteurs plus tranquilles. Chaque année, l'effectif de deux petits bataillons de nos bambins valaisans, à la suite de leurs aînés, s'attachent à la cordée. Le guide est à son poste, l'œil vigilant, conscient de ses lourdes responsabilités, le cœur ouvert, souriant il accueille ce petit monde.

La cime, le couronnement, c'est pour la plupart l'examen d'émancipation, pour le petit nombre le diplôme de maturité ou le certificat d'études. Le guide: maître d'école enfantine, régent du village, professeur de nos lycées, ont pour noble mission de conduire la gent écolière à la conquête des sommets. La cordée, c'est le lien qui unit maîtres et élèves, le programme à parcourir, les heures de classe, les tâches à domicile. La cordée s'est un tout, malheur à qui tire à « hue et à dia ». Malheur aux paresseux qui retardent la montée, aux étourdis qui, par leurs distractions, causent faux pas et chutes dans l'abîme, aux mauvaises têtes qui ravissent à la cordée la bonne humeur que réclame le travail léger...

Parents, ne croyez pas que votre mission est remplie parce que vous avez confié vos enfants à l'école, votre responsabilité reste engagée. Le maître ne peut rien sans votre collaboration étroite. Il n'a sous ses yeux vos enfants que durant 5 à 6 heures par jour, le reste du temps ils sont sous votre garde...

Vous aussi vous êtes de la cordée... A l'exemple de tant de pauvres parents, ne sabotez pas le travail du maître en le dénigrant, en prenant fait et cause pour votre progéniture sans examen préalable. Tel un sergent de bataille, vous avez surtout pour mission de veiller à ce que leur matériel soit toujours en ordre, leur tenue, leur propreté impeccables. Collaborateurs intelligents, ne manquez pas de contrôler leurs tâches écrites et orales, enfin et surtout ne demeurez pas indifférents sur le choix de leurs compagnons. N'oubliez pas que le fruit sain se tère au contact du fruit véreux.

Maîtres d'école, mes amis, celui qui écrit ces lignes a aussi eu le périlleux honneur d'être pendant de longues années à la tête de la cordée; il connaît votre enthousiasme, vos craintes, vos satisfactions. Lorsque je rencontre mes chers anciens, connaissant leurs soucis, leurs difficultés, je me pose souvent ces questions: « As-tu fait pour eux tout ce qui était en ton pouvoir? Ton enseignement a-t-il été assez pratique? Ne t'es-tu peut-être trop préoccupé de leur formation intellectuelle au détriment de leur éducation? » Si heureusement je m'ouvre à eux, mes craintes se dissipent. La satisfaction du devoir accompli, avoir tout mis en œuvre pour former leur cœur, leur caractère, leur intelligence, quel bel apostolat!

Loin de moi la pensée de vous faire la leçon, le dévouement et le savoir-faire du personnel enseignant valaisan sont connus, acceptez tout de même ce petit conseil qui tant de fois a résonné à vos oreilles: « l'Ecole pour la Vie », rendez votre enseignement pratique.

Tout ce que lave Persil est plus beau, plus net, plus blanc et prend un air de fête. Persil agit avec douceur et enlève même les vilaines taches.



Persil *

* L'étoile sur le paquet signifie qualité supérieure d'avant-guerre



Mobilière Suisse

Société Suisse pour l'Assurance du Mobilier, à Berne
Mutuelle fondée en 1826

Nous avons l'honneur de porter à la connaissance de nos assurés et du public en général que la gestion de notre agence générale pour le canton du Valais est assumée, à partir du 1er novembre 1949, par

Monsieur Werner Wydenkeller

en remplacement de Monsieur René Roulet, ancien agent général.

Monsieur Wydenkeller a été pendant 17 ans au service de la direction de la Mobilière Suisse en qualité d'inspecteur. Pendant de nombreuses années il s'est spécialement occupé des affaires valaisannes. Ses connaissances et son expérience le mettent en mesure de vous conseiller pour la conclusion d'assurances contre

l'incendie, le vol avec effraction, le bris des glaces et les dégâts des eaux (par polices spéciales ou combinées).

Nous recommandons notre nouvel agent à tous nos sociétaires et les prions de lui faire confiance.
Berne, novembre 1949.

Société Suisse
pour l'Assurance du Mobilier
La Direction.

Les bureaux se trouvent comme par le passé à la Rue de Lausanne, No 21, SION

Nouveau téléphone No 2.26.85 — Compte de chèques postaux No 11 c 70

Economie de temps !
Economie d'argent !!!
avec le nouveau

nettoyeur
suisse



- nettoie - cire - brille -
En vente partout

Demandé
vigneron qualifié

et pour aider à la campagne. Préférence sera donnée à postulant marié connaissant aussi l'arboriculture. Bel appartement. S'adresser à R. Mantel, La Fourmière, Yverne.

SITUATION

Préparation pratique par correspondance aux plus enviables carrières commerciales. Prospectus cont. 60 ct. Spécifiez vos désirs. E.p.C. fondé en 1941.

Agence pour le Valais : Nax s., Sion

Belle occasion

A vendre une CHAMBRE A COUCHER moderne comprenant : 1 armoire 3 portes, 1 coiffeuse avec 3 glaces, 1 table de nuit, 1 lit de milieu avec literie, 1 duvet, 2 oreillers bonne qualité, le tout pour Fr. 1220.— (n'ayant pas servi). Chez Jos. METRALLER-BONVIN, Ameublement neuf et occasion. Avenue de la Gare, Sion. Tél. 2.22.02 (livr. franco domicile).

Voulez-vous gagner pendant vos loisirs ? Alors, nous vous offrons immédiatement un...

travail facile
Ecrivez de suite à Ronex, Cofrane (Niel).

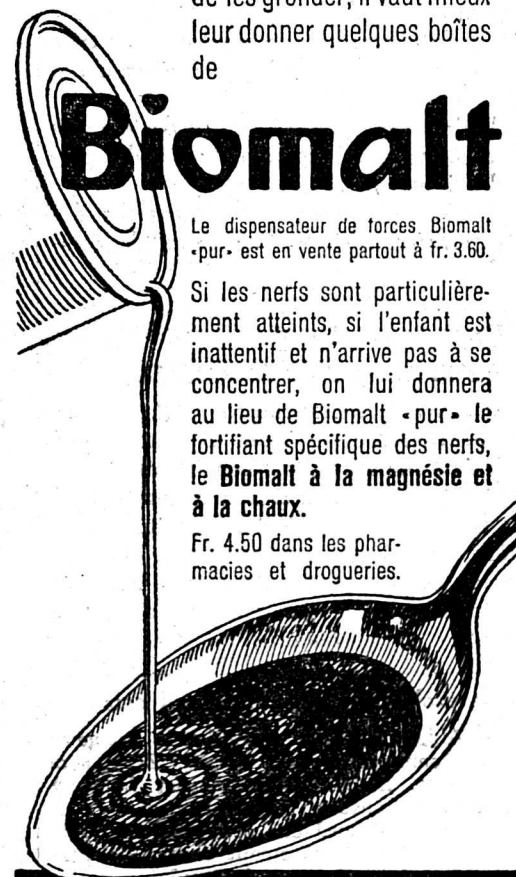
A vendre deux
vachettes

pour élevage. S'adresser à Joseph Cergneux, père, à Colloby-Muraz.



Secourez votre enfant !

L'école exige aujourd'hui énormément de nos enfants. Elle use leurs jeunes forces. S'il ne font pas de progrès, ce n'est souvent pas faute de bonne volonté ou d'aptitudes, mais par suite de faiblesse corporelle. Au lieu de les sermonner ou même de les gronder, il vaut mieux leur donner quelques boîtes de



Chaque jour trois cuillerées !

Les pépinières

FOURNIER & VOGT
à Riddes — Téléphone 4.71.64 - 4.74.57

vous offrent de beaux arbres dans les meilleures variétés
Grandes facilités de paiement, soit en espèces, soit en fruits

ARDOISES

Pour vos besoins en ardoises de couvertures, consultez la maison spécialisée. Des milliers de m2 de toits sont couverts chaque année avec nos ardoises

Pourquoi cette faveur ?

Parce que nos ardoises sont de qualité reconnue.
Parce que nos prix sont raisonnables.
Parce que notre grande production permet une prompt livraison dans toute la Suisse

JORDAN FRÈRES

Ardoisière de Sembrancher, à Dorénaz
Tél. (026) 6 58 64

Les
machines à coudre SINGER

ont baissé jusqu'à cent francs sur certains modèles.

Demandez renseignements à
Magasin Singer S. A., Martigny
Près de l'Eglise

TIRS A BALLES

Des tirs au fusil-mitrailleur auront lieu dans la région de Aproz (pentes 600 m. à l'est d'Aproz) : vendredi, 11. 11. 49, 0800-1700 samedi, 12. 11. 49, 0800-1200.

Le public est avisé qu'il y a danger de circuler à proximité des emplacements de tir et doit se conformer aux ordres donnés par les sentinelles.
Sion, 5. 11. 49. (Tél. No 2.21.13).

Place d'armes de Sion
Le Commandant : Lt.-col. E. M. G. Rünzi.



VELOSOLEX

Chaudement habillé,
confortablement installé
sur un Velosolex

vous braveriez les intempéries, circulerez économiquement et gagnerez du temps.
VELOSOLEX roule silencieusement et vous rend service toute l'année.

Fabriqué par Hispano-Suiza (Suisse) S. A. à Genève

ne coûte que Fr. 715.—, vélo et moteur compris
EXPOSITION — DEMONSTRATION — VENTE
Clovis Meynet, cycles et motos, Monthey

Nous cherchons

des places pour : sommeliers capables, parlant français et allemand ; garçons et filles de magasin ; cuisinier 1re force, garçon de cuisine ; personnel de bureau ; tailleuses ; bonnes à tout faire ; garçons et filles d'office.

Oberwalliser Stellenvermittlung, E. Nanzler, Viège.

